

DIRECTION DE L'ENTREPRENEURIAT-ETUDIANT DE LA REUNION (D2ER)

DIPLÔME UNIVERSITAIRE ENTREPRENEURIAT (DUE)

Régime : Formation Initiale

1. Objectif de la formation

Le diplôme universitaire entrepreneuriat (DUE) est une formation initiale créée dans le cadre du Plan National « Esprit d'Entreprendre » porté par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation en date du 19 mai 2019. Basé sur une pédagogie active et de projet, ce DUE privilégie l'apprentissage par l'action et offre aux étudiants les outils indispensables pour entreprendre.

Ce diplôme a pour objectif de proposer une formation complète à l'entrepreneuriat pour toute personne qui s'intéresse à la création/reprise d'activité et au management de projet. A l'issue de cette formation, les participants seront à même d'élaborer le plan d'affaire, le business plan de leur future activité et manager un projet dans son intégralité.

Plus précisément, le DUE aura pour objectifs de permettre aux étudiants de :

- développer leur esprit d'entreprendre et d'échange
- se confronter à la réalité du marché et poser des bases solides de leur projet entrepreneurial
- développer leur capacité de projection, de transformation et d'adaptation professionnelle grâce à une ouverture au monde de l'entreprise
- s'ouvrir au processus d'innovation et de créativité

Ce DUE est ouvert aux étudiants ayant candidaté au Statut National d'Étudiant-Entrepreneur.

2. Le public cible

Étudiants inscrits dans un établissement d'enseignements supérieurs installés à l'île de La Réunion ou diplômés de moins de 2 ans ; à partir du baccalauréat et sans limite d'âge et porteurs du Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE).

3. Les compétences visées et enseignements proposés

Compétences transversales attendues

- Esprit d'initiative : se renseigner, trouver les informations et les personnes ressources, se constituer un réseau
- Leadership : savoir convaincre, savoir mobiliser et conduire des équipes ou partenaires
- Confrontation à la réalité : tirer tout ce que l'on peut du milieu dans lequel on veut insérer son projet
- Savoir maîtriser sa communication en public
- Savoir travailler en réseau et en équipe
- Capacité de projection, de transposition et d'adaptation professionnelles en découvrant le monde des affaires

Compétences entrepreneuriales et de gestion attendues

- Créativité : comment susciter des idées, s’ouvrir au processus d’innovation
- Structurer un projet, construire un scénario, évaluer différents scénarii, évaluer l’idée et la cohérence du projet
- Analyser un marché et la dynamique concurrentielle, définir une opportunité stratégique, intégrer le contexte sociétal et environnemental
- Identifier et organiser les moyens à mettre en œuvre (marketing et offre commerciale, techniques, ressources humaines)
- Construire un modèle d’affaires et de valeur intégrant une approche financière dans le temps (prix de revient, point mort, compte de résultats, bilans, tableaux de financement, flux de trésorerie, besoins en fond de roulement)
- Financer un projet (sources et coûts ; banques, fonds propres, fonds publics, partenariats)
- Protéger un projet (propriété intellectuelle) et maîtriser les fondamentaux juridiques (droit des affaires, droit du travail et droit des sociétés)
- Développer une vision stratégique du projet intégrant un déploiement stratégique, opérationnel et international
- Apporter une expertise entrepreneuriale

Enseignements proposés

SEMESTRES	UNITES D'ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENTS	HETD
Semestre 1	UE1 – Découverte comportementale	Life Designing et connaissance de soi	10
		Gestion du Stress et des émotions	10
		Confiance en soi et prise de parole en public (Pitch)	10
		Esprit d’initiative et risque entrepreneurial	10
	UE 2 - Les fondamentaux de la gestion d'entreprise	Droit des entreprises/sociétés et des contrats	20
		Comptabilité et finance	20
		Marketing digital et commercialisation	20
		Management international	20
Semestre 2	Management RH et leadership	20	
	UE 3 – Etude de marché	20	
	UE 4 - Du business model au Business plan / Export	20	
	UE 5 - Innovation sociale et technologique	20	
	UE 6 - Plan et sources de financement	20	
	UE 7 - Intrapreneuriat et gestion de projet	20	
	UE 8 - Protéger juridiquement son projet	20	
UE 9 - Dossier + Soutenance	20		
TOTAL HETD			280

4. Modalités de mise en œuvre

La formation, composée de deux semestres, a une durée d’un an. Le volume horaire global de l’enseignement s’élève à 280 heures. Les cours débiteront en février 2021 et prendront fin en janvier 2022. Les enseignements se déroulent en fin de journée (de 17h à 20h) et le samedi (de 08h00 à 12h00). Cette formation s’inscrit dans une logique co-multimodalité hybridant présentiel à l’Université et distanciel. Ce principe permet de répondre à la demande en termes de flexibilité et d’agilité dans la formation, mais aussi d’être adaptable à tous types de conditions, telles que celles qui ont été vécues

avec difficulté avec la crise COVID 19 ou par un éloignement géographique ou « temporel » des étudiants. La co-multi-modalité permet, à partir d'un même lieu (une salle de cours par exemple), de dispenser des enseignements en présentiel, en distanciel et en mode hybride totalement ou partiellement et en mode synchrone (en direct) ou asynchrone (en temps différé). Une telle proposition permettra aux étudiants éloignés géographiquement du lieu de formation de suivre les enseignements à distance, aux étudiants-entrepreneurs intégrant le DUE au fil de l'eau de ne perdre aucun enseignement grâce à l'enregistrement des cours et à leur capitalisation...

L'intérêt de la D2ER est de créer de la connexion et de l'interaction entre les enseignants universitaires et professionnels et les étudiants. Il s'agit également de créer des espaces d'interaction entre les étudiants-entrepreneurs, notamment dans les espaces de co-working de manière à créer des lieux de partage d'expérience et une communauté. Le Numérique peut être source d'isolement pour un étudiant-entrepreneur, il s'agit là également d'un frein pour le développement d'un entrepreneur. C'est la raison pour laquelle nous proposons la co-multi-modalité, un format hybride, maillant présentiel et distanciel, proposant des tiers lieux virtuels propices aux rencontres interpersonnelles. En outre, une scénarisation pédagogique adaptée à chaque enseignement permettra de garantir l'esprit des formations.

Pédagogie retenue

Les enseignements seront réalisés par des universitaires, des professionnels exerçant dans les secteurs d'activité visés par le DUE, des entrepreneurs et des formateurs agréés. Ce diplôme propose une pédagogie mixte alternant des enseignements théoriques et pratiques avec des intervenants issus du monde académique et professionnel. Il y aura une mise en pratique des apprentissages directement sur les projets portés par les participants à la formation en mode « learning by doing ». Cette formation propose également de fortes interactions avec le monde socio-professionnel. En outre, les étudiants pourront bénéficier d'un accès à l'espace de coworking ainsi qu'aux ressources documentaires de la D2ER et participer aux différents concours de projet de création d'entreprise innovante.

5. Condition d'accès

L'accès au DUE se fera sur dossier de candidature. Le recrutement s'adresse aux candidats ayant eu l'attribution du statut national d'étudiant-entrepreneur par le comité d'engagement de la D2ER. Pour toute personne souhaitant s'inscrire, le baccalauréat ou l'équivalence en niveau est requis.

6. Frais de formation

Pour s'inscrire au DUE :

STATUT	DETAILS STATUT	TARIF
Etudiant double cursus à l'Université de La Réunion	Inscription principale pour l'année en cours à l'Université de La Réunion	57 €
Réinscription à l'Université de La Réunion	Diplômé de l'Université de La Réunion de moins de 2 ans	114 €
Boursier	Titulaire d'une bourse	Exonéré

7. Effectifs

L'effectif maximum pour garantir un accueil et un enseignement optimisé est fixé à 50 inscriptions par session.

8. Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Les différentes UE sont évaluées selon les Modalités de Contrôle des connaissances précisées en annexe.

ANNEXE 1

MODALITÉ DE CONTRÔLE DES CONNASSANCES (M.C.C.)

Intitulé de la formation : **DIPLÔME UNIVERSITAIRE ENTREPRENEURIAT**

Régime : Formation Initiale

1. Dispositions générales

Le Diplôme Universitaire Entrepreneuriat, labellisé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, est délivré sous le sceau de l'Université de La Réunion au terme d'un cursus de 280 heures d'études en face à face pédagogique pourtant sur les 9 UE structurées de la façon suivante :

- UE 1 – Découverte comportementale
- UE 2 - Les Fondamentaux de la gestion d'entreprise
- UE 3 - Etude de marché
- UE 4 - Du business model au Business plan / Export
- UE 5 - Innovation sociale et technologique
- UE 6 - Plan et sources de financement
- UE 7 - Intrapreneuriat et gestion de projet
- UE 8 - Protéger juridiquement son projet
- UE 9 - Dossier + Soutenance

2. Mode d'évaluation

L'obtention du diplôme nécessite de satisfaire aux conditions suivantes d'évaluation :

- a. La formation est dispensée sous le régime de la formation initiale. Le contrôle des connaissances s'effectue par UE, sur chacun de ses modules.
- b. Chacun des modules donne lieu :
 - Soit à une épreuve terminale écrite ou orale, selon le choix de l'enseignant concerné. Cette épreuve peut être librement conçue et prendre la forme d'une épreuve en salle, d'un dossier à remettre, d'un exposé oral.
 - Soit à un contrôle continu des connaissances ayant pour but d'évaluer l'aptitude de l'étudiant et sa progression dans la discipline concernée. Le contrôle peut également être librement conçu et prendre la forme de plusieurs devoirs en salle, ou le rendu de plusieurs travaux successifs.
- c. Les délais éventuels de remise de travail additionnel (rapport, synthèse, ...) doivent être strictement respectés sous peine d'annulation de la matière.

3. Résultats des examens

- a. Au travers des notes obtenues aux 9 modules, les candidats doivent atteindre une moyenne générale égale à 10/20.
- b. Tous les modules ont un coefficient égal à 1.
- c. L'obtention de la moyenne emporte l'acquisition des crédits affectés au module.
- d. La compensation se fait à l'intérieur de chaque UE ainsi qu'entre UE.

4. Absences

- a. La présence aux cours de chaque UE est strictement obligatoire ; cette présence est systématiquement enregistrée et contrôlée. Les absences injustifiées conduisent à la non-délivrance du DUE.
- b. La commission pédagogique pourra exiger de la part de l'étudiant la réalisation d'un dossier en cas d'un nombre jugé trop important d'absences, même justifiées, dans un module.
- c. En ce qui concerne les absences :
 - a. La troisième absence non justifiée donne lieu à un avertissement écrit
 - b. La quatrième absence non justifiée entraîne un deuxième avertissement écrit
 - c. La cinquième absence non justifiée entraîne interdiction de se présenter aux examens et contrôles continus du DUE.
- d. La présence aux examens est obligatoire. Toute absence non justifiée à un examen sera sanctionnée par la note de 0/20 sur décision du jury d'attribution du DUE.
- e. Une absence justifiée aux examens pour motif de maladie (ou survenance de tout autre événement marqué d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et/ou d'extériorité) donnera lieu à la tenue d'une épreuve de rattrapage.

5. Session de rattrapage

Les notes et résultats de la session 1 ainsi que la période prévue pour la session 2 sont communiqués après délibération du jury. Un délai de 15 jours est laissé aux stagiaires entre la communication des résultats de la session 1 et le début de la session 2.

En cas d'absence à un examen lors de la première session, le stagiaire doit repasser cet examen lors de la session de rattrapage.

Pour toutes les UE que le stagiaire doit repasser, c'est la note obtenue à la session de rattrapage qui est prise en compte.

En cas d'absence à un examen, le stagiaire se voit attribuer la mention «ABI» ou «ABJ».

6. Mentions

- a. Des mentions sont décernées aux étudiants qui obtiennent l'une des moyennes générales annuelles suivantes :
 - moyenne supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20 : mention passable ;
 - moyenne supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention assez bien ;
 - moyenne supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention bien ;
 - moyenne supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien.